



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCEMENTS DES AMENAGEMENTS CYCLABLES PAR L'ETAT

Mars 2024

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Plan vélo national lancé en 2018.

7 appels à projets (AAP) entre 2019 et 2024 finançant les infrastructures pour les trajets du quotidien, en priorité dans les zones denses au début.

S'adresse à tous les maîtres d'ouvrages publics. Priorité aux zones rurales depuis l'AAP n°6.

Aménagements cyclables répertoriés par Géovélo passés en PACA de 1322 à 2336km entre déc. 2017 et sep. 2023 (+75%).

Moyenne PACA : 0,46ml/hab en sept. 2023
National : 0,88 ml/hab

Département	ml aménagements cyclables/hab.
04	0,49
05	0,51
06	0,38
13	0,4
83	0,44
84	0,82

Annoncé en 2023 :

- .250 M€/an pour les infrastructures cyclables jusqu'en 2027
- .125 M€ pour un 7ème appel à projets (AAP) clôt début mars 2024
- .125 M€ pour un appel à territoires (AAT) qui sera annoncés au deuxième trimestre 2024

Appel à projets Fonds de Mobilités Actives

- Concerne les itinéraires de moins de 15km ou le traitement d'une discontinuité
- Taux de subvention maximal de 50 % en territoire rural, 15 % dans les aires urbaines
- Cumulable avec les autres subventions (Europe, Région, DSIL,...).
- Subvention minimale : 100 000€.
- Seuls les aménagements séparés de la circulation automobile sont subventionnables. Les études sont subventionnables après le dépôt du dossier de subvention.
- Respect des prescriptions techniques du CEREMA obligatoire (largeur notamment).
- Critères de priorisation : maturité technique (mise en service dans les 4 ans), sécurité pour les usagers, report modal de la voiture vers le vélo (mobilité du quotidien).

Appel à Territoires

- Sélectionne 1 à 3 territoires par région pour en faire des territoires cyclables exemplaires (hors CD)
- Aménagements cyclables subventionnés à 50 % (maximum) pendant 6 ans
- Autour de 8M€ de subvention à répartir en PACA
- Calendrier prévisionnel : dépôt des dossiers mi-2024, annonce des lauréats fin 2024.

Contact :

yann.serveau@developpement-durable.gouv.fr

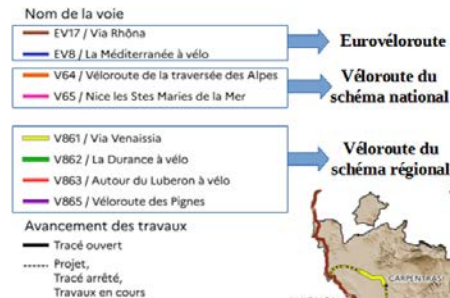
04.88.22.64.32

Contrat de Plan Etat-Région

- CPER 2024-2027 : 10M€ pour les véloroutes venant de l'Etat
- Taux Etat : 33 % pour les véloroutes nationales, 25 % pour les véloroutes régionales
- S'additionne au taux régional, et compatibles avec d'autres subventions

Contact :
yann.serveau@developpement-durable.gouv.fr
04.88.22.64.32

Données : Décembre 2022



POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.ecologie.gouv.fr/>

Rubrique "Véloroutes publiques/le A à Z" - "Mobilités et territoires" -
"Mobilité urbaine" - "Le vélo et la marche, des modes de déplacements vertueux
et avantageux"

SOURCE : Observatoire national des véloroutes, DREAL PACA, IGN BD Carthage - RÉALISATION : DREAL PACA/CARTEADRS - 10/12/2022

Aide à l'achat d'un vélo

Valable pour vélo neuf ou d'occasion vendu par un professionnel.
40 % du coût d'achat dans les limites indiquées ci-dessous :

	Particulier avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 7 100 € ou en situation de handicap	Particulier avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 15 400 €	Personne morale (entreprise, association, collectivité)
Vélo classique	Aide de 150 € maximum		
Vélo à assistance électrique	Aide de 400 € maximum	Aide de 300 € maximum	
Vélo électrique pliant, cargo, allongé, adapté à une situation de handicap	Aide de 2 000 € maximum	Aide de 1 000 € maximum	Aide de 1 000 € maximum
Vélo traditionnel pliant, cargo, allongé, adapté à une situation de handicap	Aide de 2 000 € maximum	Aide de 1 000 € maximum	Aide de 1 000 € maximum
Remorque électrique	Aide de 2 000 € maximum	Aide de 1 000 € maximum	Aide de 1 000 € maximum

Demande dans les six mois suivant l'acquisition du vélo, à déposer en ligne, sur le site dédié : primealaconversion.gouv.fr

D'autres possibilités d'aides auprès des collectivités.